

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2017

---

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 104)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL52

présenté par  
M. Gauvain, rapporteur

-----

### ARTICLE 11

Substituer à l'alinéa 6 les trois alinéas suivants :

« II. – Les articles L. 2441-1, L. 2451-1, L. 2461-1 et L. 2471-1 du code de la défense sont ainsi modifiés :

« 1° Le premier alinéa est complété par la référence : « et L. 2371-1 » ;

« 2° Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.